

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DJS 269 Signature d'une convention avec Paris Unlimited Speed (20e) pour l'attribution d'une subvention.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 juin 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de 4.000 euros à l'association Paris Unlimited Speed 44, rue de Bagnole (20e) ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 30 juin 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, prévoyant l'attribution de la subvention visée à l'article 2 et les conditions de ce soutien.

Article 2 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association Paris Unlimited Speed (X02400/2011_00528/SIMPA17 421), dont le siège social est situé 44, rue de Bagnole (20e), pour soutien à l'activité et développement de ses projets, au titre de l'exercice 2011.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 nature 6574, rubrique 40, ligne VF 88001 (Provision pour subventions de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011, et suivants, sous réserve de la décision de financement.